

**18/06/2011**

**Les DUFUMIER et les CORNUEL dit Prévost**

En travaillant sur les liasses de l'année 1614 du Gros de Saint-Omer, j'ai trouvé un acte de renonciation en date du 20 mai 1614. Le comparant est Franchois DU FUMIER, laboureur, qui intervient tant en son nom qu'en celui de Sœur Marguerite DU FUMIER, religieuse au couvent de Ste Catherine de Sion à St-Omer. L'acte n'est pas évident à comprendre. Il permet d'apprendre que Franchois est frère de Jehan, Martin, Isabeau et Marie, enfants de feu Jehan DU FUMIER, dont la veuve, Nicolle CORNUEL, s'est remariée à Guillaume CASIER. Il concerne la donation faite par Nicolle CORNUEL à sa fille Sœur Marguerite lors de son entrée au couvent : 9 mesures de terre au village de Humbert. Il s'agirait de régler un litige sur la 'liquidation allencontre de Jehan CORNUEL, oncle du dit comparant'. Pour sa renonciation, Franchois doit recevoir une rente viagère de 6 florins tant que Sœur Marguerite est en vie. Autre condition pour la renonciation : une autre rente viagère de 8 florins à payer par Claude FRAMERY, mari d'Isabeau DU FUMIER, demeurant à Maranla à Sœur Claire DU FUMIER, religieuse à l'hôpital de Gravelines. Claire devrait être un autre enfant de Jehan et de Nicolle CORNUEL.

Cet acte m'intéressait vivement : je descends en effet de Martin DUFUMIER, fils de Jean (Reconnaissance n° 1 du 19/12/1651 – Gros de Saint-Omer).

J'ai donc regardé l'étude faite sur les CORNUEL par Michel CHAMPAGNE et Ludovic LEDIEU et publiée par le GGRN. Je n'ai pas retrouvée la Nicolle. Par contre, il est fait référence à un contrat de mariage du 2 janvier 1653 dans lequel Jean CORNUEL dit Prévost assiste son filleul Jean CASIER, fils de feu Mathieu CASIER et de Jeanne DE MONCEAUX. Autre témoin de Jean, Anthoine DUFUMIER, prêtre et curé de St-Michel.

Ces éléments m'amènent donc à supposer que Nicolle CORNUEL se rattache aux CORNUEL dit PREVOST. Comme dans les actes anciens, le terme oncle est ambigu. Il peut aussi vouloir dire grand-père. Dans ce cas, Nicolle serait fille d'un Jehan et la renonciation concernerait la succession de ce Jehan. Elle devrait être née avant 1580, d'où l'hypothèse qu'elle soit la fille de Jean (III) CORNUEL, prévost de Humbert.